



## Travaux dans garage residence

-----  
Par Jeanpietre06

Bonsoir,

j envisage de louer 1 garage dans une residence enfin dans le sous sol ou la personne en à 2. le proprio me propose de prendre les 2 en locations.

ils sont attenants, et liés par un mur en parpaing. mais a de chaque cotés ils sont avec murs porteurs en beton.

le propriétaire me propose de m installer une porte entre les 2 pour les relier, et passer de l un à l autre sans sortir.

(si j ai compris il va casser ou couper les parpaings et mettre une porte de service )

ma question, faut il qu il en parle au syndic et qu il ait un escrit qui l autorise à faire cela?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ce n'est pas bien clair.

Si vous achetez (ou louez) ces 2 garages accolés, il ne peut être pratiqué de communication entre les 2 qu'après avoir obtenu une autorisation de l'AG de copropriété.

Le syndic ne peut PAS donner une telle autorisation.

Et lisez bien le règlement de copropriété car l'utilisation que vous ferez de ces garages n'est pas non plus autorisée, à part stationner un véhicule. Le stockage, bricolage, studio de musique, de peinture, etc ne sont en général pas autorisés dans des garages en copropriété.